



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 juin 2022

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. Marc Rivard, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. François Trottier propose l'ouverture de l'assemblée.
M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-06-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Alain que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 3-d) Congédiement du préventionniste.

22-06-040

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2022

Il est proposé par M. Marc Rivard que le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

INFORMATIONS

A) FINANCES ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2022

Mme Valérie Veillette fait un bref bilan des finances et un suivi des états financiers au 31 mai 2022.

B) TABLEAU DES INTERVENTIONS 1 AU 31 MAI 2022

M. Francis Perron présente le suivi des interventions du mois de mai. Le constat est soulevé que nous n'avons eu recours à l'entraide sur notre territoire pour seulement 5% de nos appels et que nous sommes allés en entraide à une ville voisine pour 21% des appels reçus à la RÉPPI.

C) DÉMISSION DU CHEF DE DIVISION

M. Francis Perron présente la lettre de démission du Chef de division, M. Bérubé

D) CONGÉDIEMENT DU PRÉVENTIONNISTE

M. Francis Perron avise le Conseil d'administration à procéder au congédiement du préventionniste le lundi 27 juin. L'État-Major de la RÉPPI a prévu une rencontre le 28 juin 2022 avec un deuxième candidat qui avait été rencontré lors des entrevues du mois de mars dernier et qui avait attiré leur attention.

ADOPTION DES POLITIQUES

22-06-041 POLITIQUE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît que la performance organisationnelle est indissociable de l'apport de chacune des personnes qui la composent ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît que le Capital humain est un facteur déterminant de réussite de l'organisation et de l'Excellence de la prestation de services offerte aux citoyens ;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire affirmer son engagement à déployer les moyens et les efforts nécessaires pour assurer à l'ensemble des employés une qualité de vie au travail contribuant ainsi à la sécurité, à la santé physique et psychologique, tout en favorisant une présence mobilisée au travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. François Trottier ET **RÉSOLU PAR** le conseil d'administration d'adopter les la politique de qualité de vie au travail de la Régie portneuvoise de protection incendie.

22-06-042 POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À UN MODE DE VIE ACTIF

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît que la nécessité de créer des conditions favorables qui encouragent les employés à adopter et maintenir de saines habitudes de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain ET **RÉSOLU PAR** le conseil d'administration d'adopter les la politique d'encouragement à un mode de vie actif de la Régie portneuvoise de protection incendie.

22-06-043 RÉSOLUTION POUR REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE La régie Portneuvoise de protection incendie, situé au 194 route 138, Cap-Santé GOA 1L0;

ATTENDU QUE le numéro du NEQ de l'entreprise est 8876156249 et que le numéro d'identifiant est le 1228285885TQ001

ATTENDU QUE le numéro de l'agence du revenu du Canada est 777312463 RT0001

ATTENDU QUE le numéro de TVQ de la régie est 1228285885

ATTENDU QUE le poste de directeur général est vacant;

ATTENDU la réalisation d'un processus de recrutement par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE Monsieur Francis Perron a réussi avec satisfaction toutes les étapes du processus de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection,

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

QUE Monsieur Francis Perron soit nommé à titre de directeur général pour la RÉPPI et qu'une période de probation de (1) an soit applicable, le tout débutant le 4 novembre 2021.

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron, directeur général, à signer pour et au nom de la RÉPPI ainsi que la gestion du dossier ClicSeur donnant plein effet à la présente.

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises ;

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;

QUE ce conseil autorise M. Francis Perron à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EMBAUCHE POMPIER

M. Francis Perron fait un résumé de nombre d'effectifs présentement dans nos casernes à la suite du départ de certains pompiers à la retraite ou ayant déménagés.

Il discute de la possibilité d'engager prochainement des pompiers qui seront idéalement déjà formés pour obtenir un nombre total de vingt (20) pompiers au total par caserne.

CFIP

Mme Valerie Veillette fait un bref suivi sur les activités qui ont lieu présentement et auront lieu au cours de l'été au Centre de formation incendie de Portneuf.

Elle avise également le Conseil d'administration d'une problématique de paiement rencontré avec un étudiant du centre de formation qui ne fait pas partie de la brigade. Elle indique que l'entente claire est que le paiement des dépenses engagées par la RÉPPI doit être fait par l'étudiant pour avoir accès à l'examen.

M. Francis Perron par des divers projets pour améliorer l'espace et l'apparence du Centre de formation incendie de Portneuf.

MISE À JOUR NÉGOCIATION SYNDICAT

Une rencontre a eu lieu le lundi 6 juin dernier suite à l'envoi des textes. Le syndicat a demandé de changer quelques informations dans les textes. M. Francis Perron a présenté aux représentants du syndicat l'offre pour le paiement des repas et a relancé le sujet du nombre de pratiques demandées.

Le syndicat doit nous revenir sous peu.

PROCHAINE RENCONTRE

La rencontre prévue initialement le 29 juillet 2022 au calendrier des séances ordinaires sera tenue le 22 juillet 2022 pour ajuster avec les vacances.

22-06-044

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. François Trottier que la séance soit levée à 11h38.

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR
Réunion du Conseil d'administration
de la Régie portneuvoise de protection incendie
à l'hôtel de ville de Cap-Santé
Mardi 28 juin 2022

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2022
4. Informations
 - a) Finances et État financiers au 31 mai 2022
 - b) Tableau des interventions 1 au 31 mai 2022
 - c) Démission Chef de division
 - d) Congédiement Préventionniste
5. Adoption politique
 - a) Politique de qualité de vie au travail
 - b) Politique d'encouragement à un mode de vie actif
6. Embauche pompier
7. CFIP
 - a) Suivi activités
8. Mise à jour négociation syndicat
 - a) Rencontre du 6 juin 2022
9. Prochaine rencontre à déterminer vacances le 29 juillet 2022
10. Levée de l'assemblée